



Des risques psycho-sociaux : que cherche réellement le D-SPIP de l'Hérault ?

Alors que la mode, et il faut s'en réjouir, est à la prise en compte des risques psycho-sociaux dans le monde du travail, et notamment chez les fonctionnaires, le comportement du D-SPIP de l'Hérault soulève de nombreuses questions.

Il sait, paraît-il, depuis le 17 décembre 2014 et la Conférence Semestrielle de la Cour d'Appel de Montpellier (où des difficultés ont été pointées par les Magistrats à propos de l'antenne du MO de Béziers), qu'il doit nommer un personnel de l'antenne de Montpellier sur le milieu ouvert de Béziers. Mais ce n'est que le 21/01/2015 qu'il annonce aux deux contractuelles fraîchement recrutées par le SPIP sur l'antenne Montpellier MO, que l'une d'entre elle doit partir sous 10 jours et que la réponse doit être donnée sous 2 jours !!!!!

Malgré une pseudo-concertation le 23/01/2015 avec les agents du service, visiblement surtout mise en place pour éviter d'avoir à prendre ses responsabilités, le D-SPIP désigne le 26/01 l'une des deux contractuelles pour cette mission, non sans avoir préalablement, toujours avec courage, demandé à l'une d'entre elle de choisir celle qui doit partir...

Mais tout n'est pas fini car à la violence des modalités de désignation et de l'ordre de mission (ces personnes ont été recrutées avec l'assurance de travailler sur Montpellier et elles ont, sûrement comme le D-SPIP, une vie privée sur Montpellier), le D-SPIP a ajouté la violence des conditions de mise en œuvre de cette mission.

Malgré les demandes de la contractuelle relayées par le syndicat, et bien que la Loi le lui permette, le D-SPIP a refusé de permettre à notre collègue, qui n'a pas de lien sur Béziers, que son temps de pause de midi soit rapporté à 20 au lieu de 45 minutes les jours où celle-ci le souhaiterait.

Pire, après lui avoir accordé (ouf ! ça aurait pu être pire !!) le bénéfice d'un véhicule de service, il lui a été imposé de venir chaque jour au SPIP de Montpellier pour récupérer son véhicule, ajoutant ainsi à la fatigue du trajet sur Béziers !

Le D-SPIP nous a informé que les textes ne lui permettaient pas la mise à disposition de ce véhicule. Pourtant, il ne se prive pas d'utiliser ce droit à son profit quand il s'agit de rentrer chez lui chaque soir avec le véhicule de service...

Conséquence : on envoie donc un agent à temps partiel (le temps de trajet compte pour du temps de travail) pour aider nos collègues de Béziers mais pour ne pas trop les aider ni eux, ni le service public pénitentiaire, on fait en sorte qu'elle soit le moins motivée et le plus fatiguée possible pour exercer son métier...

Si nous allions jusqu'au bout de cette logique, on pourrait même se demander s'il ne s'agit pas de méthodes propres à mettre notre collègue le plus en difficulté possible en espérant qu'elle

démissionne. Mais nous n'osons le penser.

Quoiqu'il en soit, il s'agit de méthodes inqualifiables que nous dénonçons et nous rappelons au D-SPIP de l'Hérault ses responsabilités en terme de risques psycho-sociaux concernant ses agents.

Nous demandons que la Direction du SPIP de l'Hérault mette notre collègue dans les meilleures dispositions possibles pour répondre à l'ordre de mission qui lui est imposé et lui permettre ainsi d'aider le mieux possible nos collègues de Béziers.

Montpellier, le 02/02/2015